

# Une carte de membre CMLL.



## 1. Principe

La carte de membre est libre d'acquisition pour toutes et tous. Outre les avantages qui y seront liés, le but premier est de permettre à notre ASBL de subsister financièrement par un soutien de ses membres. L'accès club et à toutes ses activités reste cependant entièrement libre à toutes et tous, membres ou non ; la porte reste toujours ouverte pour découvrir.

## 2. La carte de membre

Une carte de membre a été mise en place pour soutenir nos activités et nos frais de fonctionnement. Elle est valable pour l'année en cours et le montant de la cotisation a été fixé à 25 €. Elle est gratuite pour les moins de 18 ans.

## 3. Avantages liés à la carte de membre

- a. Remises importantes auprès de détaillants en articles de pêche (Listing sur site)  
*(Le listing des membres-avec leur numéro de carte- sera déposé chez chaque détaillant)*
  - i. La Maison de la Mouche
  - ii. Tof à Grez-d'Oiseau
  - iii. Alain Biront via internet
  - iv. Tarifs préférentiels sur les cartes de pêche « La Buroise » sous conditions
- b. Tarif préférentiel « club » lors des sorties pêches – Tarif groupe uniquement pour les titulaires d'une carte et « nouveaux arrivants » pendant un trimestre.
- c. Accès gratuit au local lors des activités de montage.
- d. Accès aux fiches de montage club.
- e. Drink et apéros offerts lors de certaines occasions définies par le Comité.

## 4. « Non membres » avec exception partielle pour les « nouveaux arrivants »

- a. Principe général : PAF de 5€ + 2,5€ pour les journées montages et journées formations.
- b. Application du « tarifs plein » lors des sorties club + 5€ si intervention financière club - apéro.
- c. Les nouveaux arrivants bénéficieront des avantages « titulaire d'une carte de membre » pour toutes les activités organisées par le club et ce pendant un trimestre (journées montage et sorties club).

## 5. Les invités

- a. Sont considérées comme invités toutes les personnes sollicitées par un membre du comité et en accord avec le dit comité aux fins de faire partager ses connaissances en matière de montage et/ou de techniques de pêche sur le terrain.
- b. Ces invités (techniciens) pourront être invités à un repas (remerciement) et les frais seront pris en charge par la trésorerie du club à concurrence de 50 € par personnes et par activité. (Max 2)
- c. Chaque titulaire d'une carte de membre disposera de la possibilité d'inviter librement à une journée montage et pourra aussi inviter une connaissance à une journée « sortie club » au cours de l'année. L'invité qui ne sera pas un ancien membre du club, bénéficiera à cette occasion de l'avantage membre pour toute la durée de l'activité.

## 6. Réunions montages – Utilisation du local

- a. Elles ont lieu aux dates fixées au calendrier annuel ainsi que le mercredi sur demande.
- b. PAF de 5 € par ½ journée – 7,5€ pour les non membres.
- c. Cette PAF autorise 2 consommations normales – La 2<sup>ème</sup> bière spéciale sera cependant payée 1€.

## 7. Sorties club

- a. Elles sont organisées en fonction d'un calendrier défini en comité.
- b. L'accès est libre, mais les conditions varient comme indiqué supra. Les non membres ne bénéficient pas des avantages club.

## 8. Journées particulières (3)

- a. Elles sont constituées par la journée présentation des vœux, la journée dédiée à l'assemblée générale avec le repas flamiche et le repas de fin d'année.
- b. L'accès à ces journées est entièrement libre et fait fi de tous les éléments énoncés ci-dessus. Ces journées sont l'occasion pour tous de venir avec des invités pour faire découvrir le club.